



COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

ABSENTES : Ont donné pouvoir Mme CENE Claudie à Mme VIGNERON Réjane – Mme LANG à M LECUGY – Mme LE DOURION à Mme CORTET

SECRETAIRE : Mme POULAIN Véronique

Avant d'aborder les différents points mis à l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les annexes 2, 3 et 5 ne seront délibérées que lors du prochain Conseil de mars. En effet, Monsieur FAËS Christian, Receveur Municipal de Gien, a rencontré du retard dans la réception des résultats de certaines communes concernant l'assainissement et les chiffres définitifs arrêtés au 31 décembre 2017 pour la Commune de Bonny-sur-Loire ne sont pas encore validés par la Direction Régionale Des Finances Publiques.

A l'inverse, il demande à tous les Conseillers, s'il peut être rajouté 1 annexe, à savoir :

- Promesse de bail à ferme à passer avec Monsieur VAN OERS pour des parcelles situées au Val.

L'assemblée donne son accord.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur LECHAUVE Michel, Maire, informe le Conseil Municipal que, pour l'immeuble HAUDIDIER et après avoir rencontré un Cabinet d'avocats, la Commune est propriétaire de ce bâtiment. Une demande de transcription aux hypothèques a donc été demandée à Maître CAUQUY.

En ce qui concerne l'achat de terrains situés à la Champagne par les vétérinaires, ceux-ci n'ont toujours pas donné leur réponse.

Une remarque est faite par un Conseiller Municipal concernant le compte-rendu affiché qui est plus condensé que celui annexé au Procès-verbal en mairie. Monsieur le Maire indique que les Services administratifs de la mairie appliquent ce que les textes législatifs prévoient.

Le compte-rendu de la séance du 29 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2018_D001 MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : COMPETENCE ASSAINISSEMENT – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE POUR L'ORGANISATION DE LA PERIODE TRANSITOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'établissement d'une convention avec la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye pour organiser les modalités de la prise de compétence « assainissement collectif » par l'EPCI, pour une durée d'un an renouvelable, à effet au 1^{er} janvier 2018.

2018_D002 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE D'APPEL A PROJETS 2018 (VOLET 3) POUR L'EGLISE – COUVERTURE DU CLOCHER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de restauration de la couverture du clocher de l'Eglise Saint-Aignan et DONNE son accord aux estimations de l'architecte,
- AUTORISE le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets d'intérêts communal 2018 (volet3) au Département pour cette opération,
- SOLLICITE le soutien financier et l'autorisation de préfinancement du Département.

2018_D003 AVENANT N°4 HONORAIRES ARCHITECTE LEYNET POUR L'EGLISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer les pièces du présent avenant et tous les documents s'y rapportant,
- DECLARE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018, section investissement, article 2313.

2018_D004 TABLEAU DES EFFECTIFS 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- DONNE son accord à la création et à la suppression des différents grades aux différentes dates susvisées,
- PRECISE que ces postes seront pourvus aux différentes dates susvisées,
- INDIQUE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2018.

2018_D005 ANNULATION REGIE ALSH MERCREDIS

Un bilan très négatif a été établi en décembre 2017. Il a été constaté que peu d'enfants fréquentaient le Centre de Loisirs le mercredi. Un coût élevé restait à la

charge de la Commune. L'accueil du mercredi a donc été supprimé au profit du Centre de Loisirs des petites vacances de février et de printemps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'annulation de la régie de recettes ALSH Mercredis.

2018_D006 SOUTIEN A L'HOPITAL DE BRIARE POUR LA CREATION D'UNE PLATEFORME DE REPIT POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOUTIENT l'Hôpital de Briare pour sa candidature d'appel à projet de plateforme de répit dans le Loiret,
- METTRA la Salle Dugué à disposition de l'équipe le mardi toutes les 6 semaines.

2018_D007 ACQUISITION TERRAIN CADASTRE AI 210 RUE DU CAMPING

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour l'acquisition de cette parcelle au prix de 0.50 € du m² et l'abattage des trois arbres gênants,
- AUTORISE le Maire ou un de ses adjoints à signer l'acte de vente à l'Etude de Maître CAUQUY.

2018_D008 MODIFICATION DU PRIX DE CERTAINS LOTS DU LOTISSEMENT DES VARICHARDS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de baisser le prix à 25 €/m² des lots suivants :

- Lot n° 7	799 m ²	19 975 €
- Lot n° 19	850 m ²	21 250 €
- Lot n° 20	822 m ²	20 550 €.

- DONNE son accord pour vendre le lot n° 20 à Monsieur et Madame BOULET Patrick au prix de 25 €/m²,
- AUTORISE le Maire ou un de ses Adjoints à signer l'acte de vente à l'Etude de Maître CAUQUY.

2018_D009 MISE A DISPOSITION GRATUITE DE VEHICULE PUBLICITAIRE NEUF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 2 voix CONTRE, 1 ABSTENTION :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule 9 places, rallongé si possible.

2018_D010 CREATION REGIE DE RECETTES « CAMPING » - TARIFS 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord :

- à l'organisation d'ouverture du Camping du Val de Bonny-sur-Loire du 31 mars au 30 septembre 2018,
- aux tarifs proposés y compris le tarif « Garage mort »,
- à la création de la régie de recettes « Camping » à compter du 15 mars 2018.

2018_D011 NOUVEAU PRESTATAIRES CONTRAT LOCATION PHOTOCOPIEURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur LECUGY Jean-Claude, Adjoint, à signer le contrat de location de photocopieurs avec la Société NET MAKERS pour 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2018.

2017_D012 BAIL A FERME AVEC MONSIEUR VAN OERS POUR DES PARCELLES SITUEES AU VAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la promesse de bail à ferme au profit de Monsieur VAN OERS Everardus Arnoldus Wilhelmus Maria. Il souhaite également que les parcelles restent en prairie.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Madame SERRANO Christiane** ▶ informe que les Restos du Cœur pourraient avoir un local dans une partie des locaux des Etablissements Bercier.

▶ demande, pour la gestion du cimetière, qu'un logiciel soit acheté compte tenu des économies réalisées avec les photocopieurs. La question sera vue au moment de l'élaboration du budget.

⇒ **Monsieur MORIN Jean-Michel** ▶ informe du suivi des dossiers au niveau assurance : pour le désherbeur thermique, il reste à la charge de la Commune, via l'assurance, la somme de 500.00 €, pour le câble électrique, zéro euro ne sera versé à l'assurance adverse. Evoque le sinistre avec un agent de la commune qui a eu son blouson tâché par de l'eau de javel non signalée à la cantine. Indique que, suite à la renégociation du contrat de la flotte automobile avec kilométrage à zéro, l'assurance a diminué la cotisation de la commune de 1 200 €.

▶ demande, avec la construction de la nouvelle école et du restaurant scolaire, que soit revue la participation des communes extérieures. Il est évident que le prix des repas sera répercuté par une augmentation de la participation des communes. Les prix moyens seront demandés et un sondage sera fait auprès d'autres communes.

⇒ **Madame GAUDIN Evelyne** ▶ demande, suite au départ du précédent Docteur, si la commune a été remboursée. Il lui est répondu affirmativement.

⇒ **Monsieur JOJON Jean-claude** ▶ demande si Monsieur le Maire a des informations sur la décharge nucléaire annoncée dans les journaux. Il semblerait que ce soit un journal écologique qui ait lancé l'information, il n'y a rien d'officiel. Monsieur Lengrand, lors de sa réunion avec EDF n'en a pas entendu parler non plus.

⇒ **Monsieur CHAILLOU Michel** ▶ demande que les Conseils Municipaux soient décalés du mercredi au mardi. Tous les élus sont favorables.
▶ indique que tous les travaux d'éclairage public sont en cours et seront terminés dans une semaine.

⇒ **Monsieur DE MUYT Marc** ▶ fait le point sur les travaux de l'école. Actuellement, c'est la phase de préparation avec l'OPC qui assure, sur le planning, une fin des travaux en juin 2019. La base de vie est faite. L'entreprise de maçonnerie a demandé un branchement provisoire de chantier, demande en cours à ce jour. Fin des travaux préparatoires le 28 février, début des travaux le 1^{er} mars.

⇒ **Madame BLANCHET Marie-Cécile** ▶ déplore l'absence d'information sur le commencement des travaux de l'école aux instituteurs. Ils auraient pu être sollicités pour l'aménagement de la cour.

⇒ **Monsieur LENGRAND Michel** ▶ demande que soit évoqué le problème du forage menacé par l'érosion des berges de la Loire. Un courrier au nom du SIAEP a été adressé au Préfet sous-couvert du Sous-Préfet pour compléter le dossier de DETR concernant l'étude pour la recherche d'une nouvelle ressource en eau, mais aussi pour informer, que face à l'urgence le SIAEP a décidé la pose de palplanches (sous réserve d'une étude de sol favorable). Compte tenu du coût (>50000€) un soutien financier a également été demandé.

⇒ **Monsieur LECUGY Jean-Claude** ▶ rappelle la séance théâtrale du Milleclubs samedi 17 février à 20 h 00.

La réunion préparatoire de l'attribution des subventions 2018 est prévue le 6 mars 2018 à 19 h 30.

La séance est levée à 21 h 55.